

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
26/04/2021

Dossier complet le :
26/04/2021

N° d'enregistrement :
f09321p0130

1. Intitulé du projet

Opération d'intérêt général à vocation d'hébergement touristique, Quartier des Iles à Serre-Chevalier (commune de la Salle-les-Alpes - 05)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
* 39 a°: Travaux et constructions créant une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m ² ...	* Critères "cas par cas" : 2,6 ha de terrain d'assiette et environ 26 800 m ² de SDP. Procédure IOTA : rubrique 2.1.5.0.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le foncier objet de la présente demande est un site déjà aménagé et artificialisé en zone urbanisée (station-village de Villeneuve). Il accueille actuellement les équipements suivants, qui vont être démolis : circuit automobile avec sa piste, ses hangars et espaces de garages et centre équestre ainsi que ses bâtis.

L'opération d'intérêt général concourra à terme à la création de 2 000 lits chauds dans une logique 4 saisons dont :

- dans le cadre d'une première phase, une Résidence de Tourisme 4*, de 1000 lits chauds environ.
- dans le cadre d'une seconde phase, il est envisagé un combo hôtelier, représentant 620 lits chauds environ et une seconde résidence de tourisme représentant 380 lit chauds.

La pérennité des lits est garantie par le portage par des foncières institutionnelles. La résidence de la première phase sera ainsi vendue en bloc à une foncière institutionnelle unique et prise à bail par un exploitant dans le cadre d'un bail long terme.

Le projet prévoit des commerces et services (restaurants, bars, magasin de ski ...). Il prévoit également les places de stationnement qui lui sont nécessaires.

Le tout, détaillé dans la note d'accompagnement ci-jointe, constitue 26 800 m² SDP : 11 700 m² SDP pour la 1ère phase et 15 100 m² SDP pour la 2nde sur 2,6 ha.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de répondre à deux enjeux d'intérêt général fondamentaux pour la Commune de La Salle des Alpes :

* Une opération de renouvellement urbain, sur un secteur déjà artificialisé

Dans une logique de développement durable, la réalisation de ce projet sur le site des Îles va permettre la réhabilitation et la reconversion d'un secteur artificialisé, bien situé, en entrée de station avec notamment la suppression d'un circuit automobile sur glace, de sa piste, de ses hangars et de ses garages.

Il permettra de donner une image positive de la ville et du domaine skiable en revitalisant un secteur à fort potentiel, sans aucune consommation d'espace naturel, dans une approche cohérente et intégrée à l'échelle du quartier.

* La dynamisation de l'emploi et de l'économie locale

Le projet générera à terme 2 000 lits chauds pérennes, dans une approche 4 saisons, qui diversifieront l'offre d'hébergement touristique existante. Il créera une centaine de nouveaux emplois directs dans les différents domaines nécessaires à la bonne exploitation des résidences de tourisme et hôtels.

Outre l'emploi local, ce projet permettra de rééquilibrer le modèle économique de la station en augmentant son volume de lits c

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en plusieurs phases, dont la première est la Résidence de Tourisme ****, vendue en bloc à une foncière institutionnelle, garantissant la pérennité des lits chauds.

Le projet prévoit la démolition des constructions existantes sur son terrain d'emprise et la construction des nouveaux bâtiments . Ces travaux se feront dans le respect de l'environnement existant. Grâce notamment à la topographie favorable du site, les terrassements et les transports de terre seront limités. Ainsi, le parking en ouvrage sera réalisé à simple rez-de-chaussé.

Le projet, réalisé en Entreprise Générale, intégrera une démarche complète de protection de l'environnement, via une approche proactive. Un écologue (Hervé BARDINAL) doté d'une missions complète a déjà été associé dès les premières phases de travail, afin d'orienter positivement la conception du projet.

La phase suivante du projet comportera :

* Un Combo Hôtelier.

* Une seconde Résidence de Tourisme.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Conformément aux objectifs de l'UTN validée, ce projet d'entrée de station va permettre à terme de créer 2000 lits chauds pérennes, offre touristique manquante aujourd'hui à l'économie de la station.

Le projet sera exploité par 3 exploitants, s'inscrivant dans le projet touristique souhaité par la collectivité, avec une offre diversifiée d'hébergement en Résidence de Tourisme et hôtellerie.

Ces projets sont conçus dans une logique de développement du tourisme 4 saisons, afin de permettre leur ouverture sur la période annuelle la plus large possible, en cohérence avec le positionnement de Serre Chevalier, dont l'activité touristique en été n'est plus à démontrer. Ils participeront à la diversification de l'offre d'hébergement touristique, à destination d'un large public : familles, étudiants, groupes scolaires, séminaires, BDE.

Le projet est directement accessible par la RD1091, axe de desserte de la vallée. Son accès ne va pas générer de trafic notable en dehors de cet axe. Durant leur séjour, les résidents auront accès à différents modes de transport doux pour l'accès à la station et au domaine de Serre Chevalier : navette gratuite actuelle, voie mode doux cycles (Via Guisane) et futur projet public de transports en commun relié au domaine.

Une réflexion est menée pour favoriser les modes doux, les transports en commun et limiter l'usage de la voiture individuelle. Les stationnements pour le personnel, les clients extérieurs et les clients hébergés sont ainsi limités à 1 place maximum pour 2 chambres en hôtel et 0,6 place maximum par logement en résidence de tourisme. Un espace dédié aux modes doux (cycle, cheminement piéton, sera aménagé au droit du projet).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure réalisée :

UTN créée par le SCOT du Briançonnais approuvé le 3 juillet 2018.

Procédures futures :

Déclaration préalable de division foncière.

Permis de construire.

Déclaration au titre de la Police de l'Eau

Demande de dérogation à la protection des espèces végétales protégées (pour une espèce protégée d'enjeu modérée mais protégée au niveau nationale : la Gagée des champs);

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du terrain	environ 2,6 ha
Surface de Plancher prévue au terme des 2 phases	environ 26 800 m ²
Nombre de lits chauds au terme des 2 phases	2 000 lits chauds

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Allée des Saules
05 240 LA SALLE LES ALPES

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6° 5 5' 0 5 " 000 Lat. 4 4° 9 5' 3 0 " 000

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpes du Sud
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier départemental, qui a été validé le 26 juin 2018. La cartographie des nuisances montrent que le projet est soumis à de faibles nuisances : inférieure à 60 dB(A) sur la frange le long de la RD1091 et inférieure à 55 dB(A), au delà. Les projets intégreront cette donnée (menuiserie, traitement acoustique).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zonage "zone humide" de l'inventaire départemental et absence de zone humide confirmée sur le terrain. Le site est en recul de la Guisane, inscrite à l'inventaire départemental mais pas directement concernée par le projet

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* PPRN approuvé le 06 janvier 2009. Le secteur d'étude est : - pour partie en zone blanche (Zones sans contraintes spécifiques vis à vis des risques naturels) - pour partie en zone bleue (Zones constructibles soumises à prescriptions et/ou recommandations) indiquée B1, correspondant à un aléa "inondation par la Guisane" - écoulements de hauteur et vitesse faibles et peu chargés en matériaux. Les projets respecteront les recommandations et les obligations portées dans ce PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'élément pollué connu sur le site. Un diagnostic de pollution sur le sol (étude historique et sondages) et sur les bâtis à démolir (diagnostics amiante et plomb, ...) seront réalisés. Rien de signalé sur la commune dans BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont à plus de 1,8 km : ZSC n°FR9301499 "Clarée" (1,8 km), ZSC n°FR9301498 "Combeynot - Lautaret - Ecrins" (3,5 km) et ZPS n°FR93010036 "Les Ecrins" (5,2 km) Aucun lien fonctionnel n'existe entre le secteur d'étude et les sites Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à plus de 3,5 km : "Vallée de la Clarée et vallée étroite".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable du projet provient directement du réseau de distribution d'eau potable de la commune. Le bilan besoins-ressources réalisé par les services techniques de la commune ont montré que la ressource est suffisante pour alimenter le projet (avis favorable délivré dans le cadre du certificat d'urbanisme).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain étant plat, aucun sous-sol n'est créé et les mouvements de terres seront donc minimales et limités aux fondations.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain étant plat, aucun sous-sol n'est créé et les mouvements de terres seront donc minimales et limités aux fondations
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est une zone anthropisée avec peu d'enjeux écologiques. Toutefois, certains enjeux écologiques ont été observés dans le cadre d'un diagnostic écologique "4 saisons" (joint en annexe). Le projet intégrera dès les phases amont l'accompagnement par un écologue afin de s'assurer que l'impact sur la biodiversité soit positif (amélioration de la ripisylve au droit de la Guisane, plantation et aménagement d'espaces favorables au développement de la faune et de la flore).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : ZSC n°FR9301499 "Clarée" (1,8 km), ZSC n°FR9301498 "Combeynot - Lautaret - Ecrins" (3,5 km) et ZPS n°FR93010036 "Les Ecrins" (5,2 km) Pas de liens fonctionnels entre le secteur d'étude et les sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'étend sur un secteur déjà artificialisé et urbanisé, accueillant des activités humaines (circuit automobile avec pistes, hangars et garages, centre équestre, terrain de tennis...) qui seront supprimées. Seul le centre équestre ne sera pas supprimé mais déplacé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En partie exposé en partie au risque « inondation par la Guisane » : Secteur en zone bleu (B1) : écoulements de hauteur et vitesse faibles et peu chargés en matériaux. Les prescriptions et recommandations du PPRN seront prises en compte dans les projets de construction.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira un trafic lié à sa desserte (2 000 lits au terme des 2 phases). Il est directement desservi par la RD1091, qui est l'axe de desserte principal de la vallée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le bruit induit par le trafic supplémentaire n'est pas de nature à modifier l'ambiance sonore du secteur. Grâce à la suppression du circuit automobile, l'impact acoustique du projet est amélioré.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux de démolitions et de terrassements sont susceptibles d'entraîner des vibrations pour les riverains mais cela pour une faible intensité et un temps limité (Pas de terrassement important ou de minage). L'état initial des avoisinants fera l'objet d'un référé préventif et l'ensemble des mesures seront prises en phase chantier pour limiter ces vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit un éclairage public qui sera adapté à la préservation de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduction de la puissance d'éclairage, - réduction des périodes d'éclairage, - optimisation de la direction et de l'efficacité des faisceaux lumineux afin de limiter la gêne pour les chiroptères et l'avifaune.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux pluviales de ruissellement tombées sur les toitures et la voirie. Un système de rétention voire d'infiltration permettra d'éviter l'augmentation des débits lors des phénomènes pluvieux.</p> <p>Si les seuils réglementaires sont dépassés, un dossier de Police de l'Eau précisera ces éléments et notamment le principe d'exutoire mis en place et le type de rétention prévue.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre la production d'effluents domestiques qui seront renvoyés dans le réseau d'eaux usées et traités dans la station d'épuration de Briançon. Le service assainissement de la CCB confirme que les installations de traitement des eaux usées peuvent accueillir sans difficulté les eaux usées du programme des Iles (avis favorable délivré dans le cadre du certificat d'urbanisme.</p> <p>Grâce à la suppression du circuit automobile, l'impact en terme de production d'effluents polluants du projet est amélioré.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : démolition des équipements existants (faible ampleur), démarche de réutilisation / valorisation des matériaux issus de ces démolition et évacuation en filière de traitement adaptée des autres matériaux.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet engendre la production d'ordures ménagères qui seront collectées par le service de collecte.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est favorable au contexte paysager et urbanistique en implantant un projet urbain de qualité en lieu et place d'équipements de qualité paysagère et environnementale médiocres (circuit automobile avec piste, hangars et garages) en entrée d'agglomération.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression des activités existantes (circuit automobile avec piste, hangars et garages, tennis, centre équestre) et remplacement par des activités d'hébergement touristique et des commerces et services (bars, restaurants, commerces, loueurs de matériel,...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir note, en annexe 7

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

NON

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain et n'est confronté qu'à quelques enjeux environnementaux qui font l'objet d'une démarche volontaire du Maître d'Ouvrage et de mesures spécifiques, notamment au niveau du milieu naturel. Ces mesures permettent d'avoir un impact positif sur la biodiversité du site. En conséquence, la réalisation d'une étude d'impact ne devrait pas apporter plus d'éléments en faveur de la protection de l'environnement.

voir note, en annexe 7

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - note de synthèse sur les enjeux environnementaux, les impacts potentiels et les mesures proposées, avec plans, schémas.

Annexes 8a et 8b - diagnostic écologique "4 saisons"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Chambéry

le, 22/04/2021

Signature

